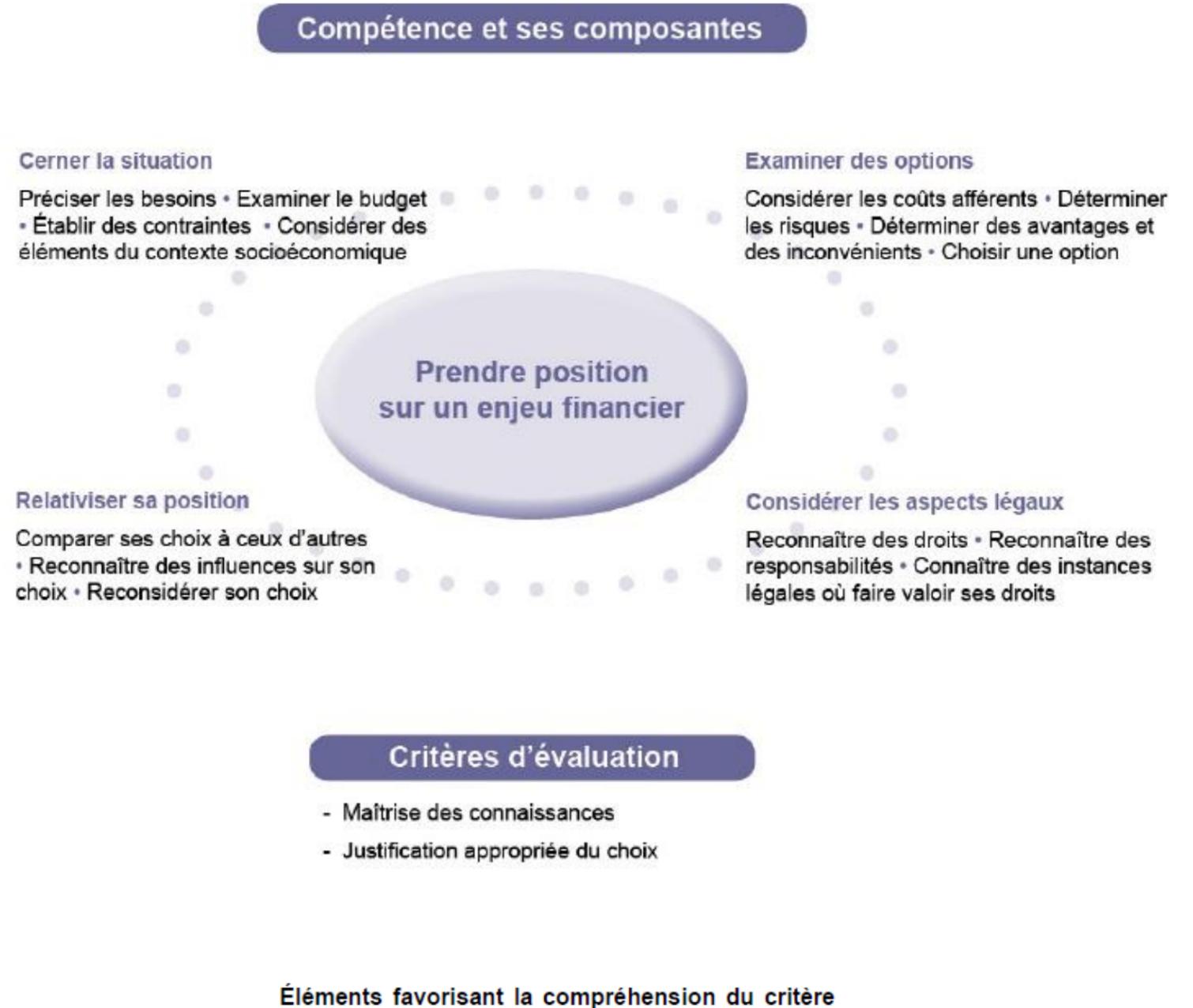


Éducation financière

5e secondaire

ENJEUX	CONCEPTS	CONNAISSANCES
Consommer des biens et des services	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation • Endettement • Épargne • Pouvoir d'achat 	1- Phénomène de la consommation 2- Droits, responsabilités et recours 3- Crédit à la consommation 4- Rôles de la publicité 5- Épargne personnelle
Intégrer le monde du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Imposition • Rémunération • Travail 	1- Règles relatives au travail 2- Rémunération 3- Impôt sur le revenu 4- Assurance-emploi 5- Conciliation études-travail 6- Fraude fiscale
Poursuivre des études	<ul style="list-style-type: none"> • Financement • Formation • Qualification 	1- Perspectives d'emploi 2- Coûts liés aux études 3- Financement des études secondaires en formation professionnelles et des études postsecondaires 4-



Justification appropriée du choix	Explication qui présente des avantages de l'option choisie et des inconvénients des autres options associées à la situation.
--	--

Précisions des apprentissages

1. Phénomène de la consommation
a. Indiquer certains raisons influant sur les choix de consommation (ex. : âge, sexe, revenu)
b. Indiquer certaines raisons pour lesquelles les habitudes de consommation peuvent changer (ex. : contexte socioéconomique, nouvelles technologies, influence des pairs, valeurs personnelles)
c. Nommer des ressources qui permettent de l'information ou des points de vue sur les biens et les services (ex. : sites Web, forums de discussion, revues spécialisées, émissions d'affaires publiques)
d. Indiquer comment s'établit le processus de fixation des prix : selon le principe de l'offre et de la demande
e. Nommer des dépenses fixes et des dépenses variables (ex. : logement et assurances, alimentation et loisirs)
f. Indiquer des raisons pour lesquelles l'État impose des taxes (ex. : financement des services publics, redistribution des revenus)
g. Nommer des taxes liées à la consommation (ex. : taxe sur les produits et les services [TPS], taxe de vente du Québec [TVQ], taxe d'accise)
h. Nommer des biens et des services non assujettis à la TPS et à la TVQ (ex. : livres [exemption de la TVQ seulement], médicaments délivrés sur ordonnance, produits alimentaires de base, services d'enseignement, services médicaux, services dentaires)
i. Indiquer les éléments à considérer pour établir une planification budgétaire : revenus, dépenses
2. Droits, responsabilités et recours
a. Indiquer des droits des consommateurs (ex. : exiger le respect de la Politique d'exactitude des prix, obtenir le respect des garanties)
b. Indiquer des responsabilités des consommateurs (ex. : protéger ses renseignements personnels, respecter les clauses d'un contrat, conserver les factures et les preuves d'achat)
c. Indiquer des domaines régis par les lois en vigueur au Québec (ex. : contrats relatifs aux biens et aux services, contrats de crédit, garanties, pratiques de commerce au Québec, achats effectués auprès d'un commerçant itinérant)
d. Décrire le rôle d'organismes pouvant renseigner les consommateurs sur leurs droits et leurs obligations (ex. : le rôle de l'Office de la protection du consommateur est d'informer les consommateurs de leurs droits et de leurs responsabilités; le rôle de la Régie du logement est d'informer les propriétaires et les locataires de leurs droits et de leurs responsabilités et de décider des litiges en matière de bail résidentiel; le rôle des associations de consommateurs est d'informer les consommateurs sur leurs droits et leurs responsabilités)
e. Indiquer des recours mis à la disposition des consommateurs et des commerçants pour faire valoir leurs droits (ex. : service à la clientèle, ombudsman, mise en demeure, Cour des petites créances)
f. Indiquer un des principaux droits du consommant : établir des règles d'échange et de remboursement
g. Indiquer certaines responsabilités du commerçant (ex. : respecter les règles d'échange et de remboursement établies ainsi que les garanties offertes, afficher les prix ou appliquer la Politique d'exactitude des prix, assurer le consommateur de la confidentialité des transactions)

3. Crédit à la consommation
a. Indiquer la principale raison invoquée pour utiliser le crédit : se procurer immédiatement un bien ou un service en différant le paiement
b. Identifier certains éléments pris en compte pour déterminer l'admissibilité au crédit (ex. : revenus, stabilité d'emploi, niveau d'endettement)
c. Expliquer la fonction du dossier de crédit : présenter les antécédents d'un consommateur en matière de crédit
d. Donner des renseignements contenus dans le dossier de crédit (ex. : renseignements personnels, renseignements sur le crédit, renseignements bancaires)
e. Indiquer des situations dans lesquelles une caution peut être demandée (ex. : premier emprunt, absence de dossier de crédit, insolvabilité, location d'un logement)
f. Expliquer le principal engagement de la personne qui sert de caution : payer à la place de l'emprunteur advenant un défaut de paiement
g. Décrire des risques associés à l'utilisation du crédit (ex. : intérêts élevés sur le solde des cartes de crédit, accumulation de dettes, difficulté d'accès au crédit, baisse de la cote de crédit, effets sur la santé)
h. Nommer les principaux types de contrats de crédit : les contrats de crédit variable, tels que la carte de crédit, la marge de crédit; les contrats de prêt d'argent, tels que le prêt personnel; les contrats assortis d'un crédit, tels que la vente à tempérament
i. Indiquer des renseignements devant figurer sur les contrats de crédit (ex. : date et montant des paiements, coût d'emprunt)
j. Indiquer certains droits et responsabilités du consommateur qui souscrit à un contrat de crédit variable (ex. : bénéficier du bien et du service immédiatement, payer les mensualités)
4. Rôles de la publicité
a. Indiquer des objectifs de la publicité (ex. : informer, sensibiliser, changer des comportements, susciter des besoins)
b. Nommer des lois qui encadrent des pratiques commerciales ainsi que la publicité (ex. : Loi sur la protection du consommateur, Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, Loi sur les agents de voyages)
5. Épargne personnelle
a. Donner des raisons d'épargner (ex. : accroître ses choix de consommation, réaliser des projets, constituer une réserve en cas d'imprévus)
b. Indiquer des affectations de l'épargne (ex. : compte d'épargne, plan d'épargne tel que le régime enregistré d'épargne-retraite)

Enjeu financier Poursuivre des études

1. Perspectives d'emploi
a. Indiquer les principaux critères d'établissement du salaire : qualifications, compétences, fonctions, responsabilités, rendement
b. Nommer des types de rémunération (ex. : salaire horaire, commission, pourboire)
c. Indiquer des stratégies de recherche d'emploi (ex. : consultation d'offres d'emploi, visite chez des employeurs, utilisation des réseaux existants)
d. Nommer des organismes d'aide à la recherche d'emploi (ex. : carrefours jeunesse-emploi, Emploi-Québec)
2. Coûts liés aux études
a. Indiquer des modes de financement des études (ex. : travail, prêt étudiant, prêt personnel, bourse d'études, aide parentale, régime enregistré d'épargne-études)
b. Donner des facteurs de variabilité des frais d'inscription et des droits de scolarité (ex. : niveau d'enseignement, programme choisi, emplacement de l'établissement)
c. Indiquer des dépenses inhérentes à la poursuite des études dont il faut tenir compte dans la planification budgétaire (ex. : droits de scolarité, matériel scolaire, transport, logement)
3. Financement des études secondaires en formation professionnelle et des études postsecondaires
a. Indiquer la principale responsabilité associée à l'obtention d'un prêt étudiant : rembourser le prêt selon les modalités convenues
b. Indiquer des lieux où l'on peut obtenir de l'aide financière pour la poursuite des études (ex. : Aide financière aux études du gouvernement du Québec, institutions financières, organismes à but non lucratif, fondations)
c. Décrire la principale caractéristique d'un prêt émis par l'Aide financière aux études du gouvernement du Québec : la prise en charge, par le gouvernement, des intérêts associés au prêt pendant les études
d. Indiquer des conditions d'admissibilité au Programme de prêts et bourses de l'Aide financière aux études (ex. : études à temps plein, limite d'endettement non atteinte, ressources financières insuffisantes pour la poursuite des études)
e. Décrire la manière dont est calculé le montant d'aide financière accordée par le gouvernement : les contributions de l'étudiant, de ses parents ou de son conjoint sont soustraites des dépenses admises

Enjeu financier Intégrer le monde du travail

1. Règles relatives au travail
a. Nommer les principales lois qui encadrent les normes du travail : Loi sur les normes du travail, Code canadien du travail
b. Nommer des secteurs encadrés par le Code canadien du travail (ex. : télécommunications, travail autonome)
c. Indiquer des dispositions de la Loi sur les normes du travail (ex. : salaire minimum, durée du travail, jours fériés, chômés et payés, congés annuels payés, travail des enfants)
d. Indiquer des avantages sociaux dont peut bénéficier un salarié (ex. : vacances, congés payés, assurances collectives)
e. Indiquer des avantages sociaux qui peuvent être supérieurs aux normes du travail prévues par la loi (ex. : vacances, congés payés, assurances collectives)
f. Expliquer certains droits des travailleurs garantis par la Charte des droits et libertés de la personne (ex. : non-discrimination à l'embauche, période de probation, conditions de renvoi)
g. Indiquer des responsabilités du travailleur (ex. : devoir de discrétion, devoir de loyauté)
h. Décrire le rôle d'organismes assurant l'application des lois et des règlements sur le travail (ex. : la Commission des relations du travail encadre notamment le droit d'association, l'accréditation et l'établissement des conventions collectives; la Commission de la santé et de la sécurité du travail est responsable de la prévention et de l'inspection sur les lieux de travail ainsi que de l'indemnisation et de la réadaptation des travailleurs)
i. Décrire certains rôles d'un syndicat (ex. : représenter les travailleurs auprès de l'employeur, assurer l'application de la convention collective)
2. Rémunération
a. Indiquer les principales composantes d'un bulletin de paie : salaire, durée du travail, déductions
b. Nommer des retenues à la source (ex. : impôt sur le revenu, cotisation au Régime de rentes du Québec, cotisation au Régime québécois d'assurance parentale, cotisation à l'assurance-emploi, cotisation syndicale)
c. Indiquer des sources de revenu dans la planification budgétaire (ex. : revenus d'emploi, cadeaux)
d. Indiquer le principal objectif de l'équité salariale : garantir un salaire égal pour un travail équivalent sans égard au sexe
3. Impôt sur le revenu
a. Donner des raisons pour lesquelles l'État prélève des impôts (ex. : financement des services publics, redistribution des revenus)
b. Indiquer sur quelle base est établi le taux d'imposition d'un contribuable : les tranches de revenu imposable
c. Indiquer la fonction de la déclaration de revenus : divulguer les revenus à transmettre annuellement aux gouvernements fédéral et provincial
4. Assurance-emploi
a. Indiquer ce qui caractérise le chômage : situation d'une personne sans emploi qui a la capacité de travailler et qui souhaite le faire
b. Expliquer la fonction de la prestation d'assurance-emploi : offrir un revenu d'appoint temporaire aux personnes admissibles
c. Indiquer des critères d'admissibilité à la prestation d'assurance-emploi (ex. : avoir occupé un emploi assurable, avoir travaillé un nombre d'heures déterminé selon la région économique, ne pas être responsable de la perte de l'emploi)
5. Conciliation études-travail
a. Indiquer des avantages et des inconvénients liés au fait de travailler pendant les études (ex. : gain d'expérience, accès au marché du travail facilité après les études, risque de difficultés scolaires, décrochage scolaire)
b. Donner certaines façons de concilier les études et le travail (ex. : limiter le nombre d'heures, occuper un travail saisonnier)
c. Indiquer des incidences économiques possibles du fait de ne pas obtenir de diplôme (ex. : revenu annuel moins élevé, précarité)
d. Indiquer l'objectif du Programme études-travail de l'Aide financière aux études : permettre à des étudiants ayant une situation financière précaire d'obtenir un emploi dans leur établissement d'enseignement
6. Fraude fiscale
a. Décrire certaines formes de fraude fiscale (ex. : travail au noir, vente illicite de biens et de services, omission de percevoir ou de payer les taxes)
b. Expliquer certaines conséquences de la fraude fiscale (ex. : perte de revenus pour l'État, iniquité entre les contribuables, absence de protection pour le consommateur ou le travailleur, pénalités, accusations criminelles)